



Réunion du Comité Syndical

du 14 mai 2008

CS – 3.02

Accueil des délégués – Installation du Comité Syndical

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jean MONNIER
Doyen d'Age

Monsieur Jean MONNIER, Doyen d'Age, après avoir effectué l'appel nominal des délégués, procède à l'installation du nouveau Comité Syndical.

L'arrêté préfectoral n° 200603140544 du 13 mars 2006 portant statuts modifiés du S.E.R.T.R.I.D, fixe en son article 8 la composition du Comité Syndical, en répartissant comme suit les délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres du Syndicat :

Communauté de l'Agglomération Belfortaine : 9 délégués titulaires – 9 délégués suppléants

S.I.C.T.O.M de la zone sous-vosgienne : 6 délégués titulaires – 6 délégués suppléants

S.I.V.O.M du Sud du Territoire de Belfort : 3 délégués titulaires – 3 délégués suppléants

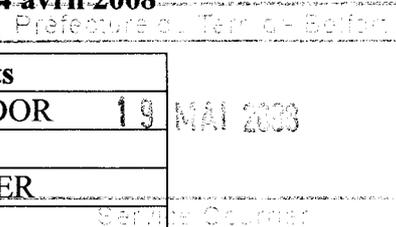
Les assemblées délibérantes des entités membres ont désigné les délégués suivants :

Communauté de l'Agglomération Belfortaine – Délibération du 17 avril 2008

	Titulaires	Suppléants
1.	Pierre SANTOSILLO	Yves DRUET
2.	Robert DEMUTH	Claude GIRARD
3.	Jean-Claude MATHEY	Pierre BOUCON
4.	Daniel FEURTEY	Dominique RETAILLEAU
5.	Jean-François ROOST	Jean-Pierre DEMARCHE
6.	Denis JEANGERARD	Jean-Claude MARTIN
7.	Leouahdi Selim GUEMAZI	Louis HEILMANN
8.	Pascal MARTIN	Céline RAIGNEAU
9.	Jean MONNIER	Olivier MICHAU

S.I.C.T.O.M de la Zone Sous-Vosgienne – Délibération du 24 avril 2008

	Titulaires	Suppléants
1.	Marcel GRAPIN	Jean-Pierre SALVADOR
2.	Hervé GRISEY	Roland GERMAIN
3.	Gérard GUYON	Thierry STEIMBAUER
4.	Roger-Serge TOUPENCE	Alain FIORI
5.	Roger GAUGLER	Didier SANSIG
6.	Alexia LAVALLEE	Jacques REUILLARD



S.I.V.O.M du Sud du Territoire de Belfort – Délibération du 14 avril 2008

	Titulaires	Suppléants
1.	Monique DINET	Daniel KUNTZ
2.	Christian RAYOT	Jacques ALEXANDRE
3.	André HELLE	Claude GIRARD

Les entités membres du S.E.R.T.R.I.D se trouvent ainsi représentées au sein du Comité Syndical qui comprend 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants.

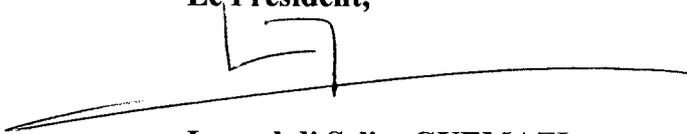
A l'**UNANIMITE** le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la composition telle que présentée ci-dessus ;
- **CONSIDERE** que le Comité Syndical est désormais installé et qu'il peut donc délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du 14 mai 2008.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 14 mai 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **19 MAI 2008** conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le **19 MAI 2008**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,


Leouahdi Selim GUEMAZI

